



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....33

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2018/042**

**Cession commune de Millau**  
**/ Mme PERRIS : Licence IV**

**ETAIENT EXCUSES** : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC  
Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

**ETAIENT ABSENTS** : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018.

Le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique notamment l'article L.3333-1,

Considérant que la Ville de Millau s'est portée acquéreur auprès de Monsieur ESCALIER, le 20 décembre 2016, d'une licence IV exploitée au bar « Le Cureplat », 41 avenue Gambetta, au prix de 5 000 €,

Considérant le permis n° 01214517M 1080 déposé par Mme Stéphanie PERRIS le 6 novembre 2017, portant sur la création d'un hôtel restaurant 4 étoiles « Au Couvent de la Salette » sur les parcelles sises section AZ n° 136, 137 et 138, au 387 avenue de l'Aigoual à Millau (12100),

Considérant la demande d'acquisition d'une licence IV formulée par Mme Stéphanie PERRIS,

Considérant que l'acquisition d'une licence IV par Mme Stéphanie PERRIS s'avère indispensable au bon exercice de l'activité projetée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver la vente de la licence IVème catégorie, acquise par la Commune de Millau le 20 décembre 2016 auprès de M. ESCALIER, à Mme Stéphanie PERRIS,
- 2- De fixer le prix de vente de cette licence IVème catégorie à 5 000 €,
- 3- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau  
  
Christophe SAINT-PIERRE  
